



## L'enseignement supérieur en Suisse

SAMIA BOUDJELLOUL | JANVIER 2023

PAXTER a développé un outil de prévision de l'évolution des populations étudiantes qui combine les données démographiques à différentes variables économiques. Il porte sur 76 pays des cinq continents, qui représentent plus de 90 % de la population mondiale.

Cette recherche s'appuie sur une analyse fine du système d'enseignement supérieur de chacun de ces pays, dont les éléments qualitatifs et quantitatifs les plus pertinents sont présentés dans cet article.

### Confédération suisse

Population 2019: 8 575 280 habitants dont 18,8 % de 65 ans et plus (Banque mondiale)

État fédéral, composé de 26 cantons

2e rang au classement international de l'indice de développement humain de 2019, ex-aequo avec l'Irlande (PNUD)

Environ ¼ de la population (25,5 % en 2020) est étranger (Office fédéral de la statistique)

Quatre régions culturelles et linguistiques : la Suisse alémanique et la Suisse romande (17 cantons germanophones, 4 cantons francophones et 4 cantons bilingues allemand-français), la Suisse italienne (un seul canton) et le canton des Grisons, trilingue (français, italien et romanche).

**Au niveau fédéral, l'autorité compétente en matière d'enseignement supérieur est le secrétariat d'État à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (SEFRI), qui relève du département fédéral de l'Économie, de la Formation et de la Recherche (DEFR).**

## Clés de compréhension de l'organisation du système d'enseignement supérieur suisse

L'enseignement supérieur suisse est officiellement divisé entre les hautes écoles d'un côté, et la formation professionnelle supérieure de l'autre. En réalité, contrairement à de nombreux pays dans lesquels prédomine un schéma binaire, le SES suisse se constitue de trois branches, ci-après renommées à des fins explicatives. Il n'y a pas de cloisonnement des différents sous-systèmes ; au contraire, celui des hautes écoles spécialisées a été conçu dans les années 1990 pour améliorer les résultats de la formation professionnelle supérieure, et les passerelles entre les sous-systèmes sont nombreuses et systématiques, à tous les niveaux.

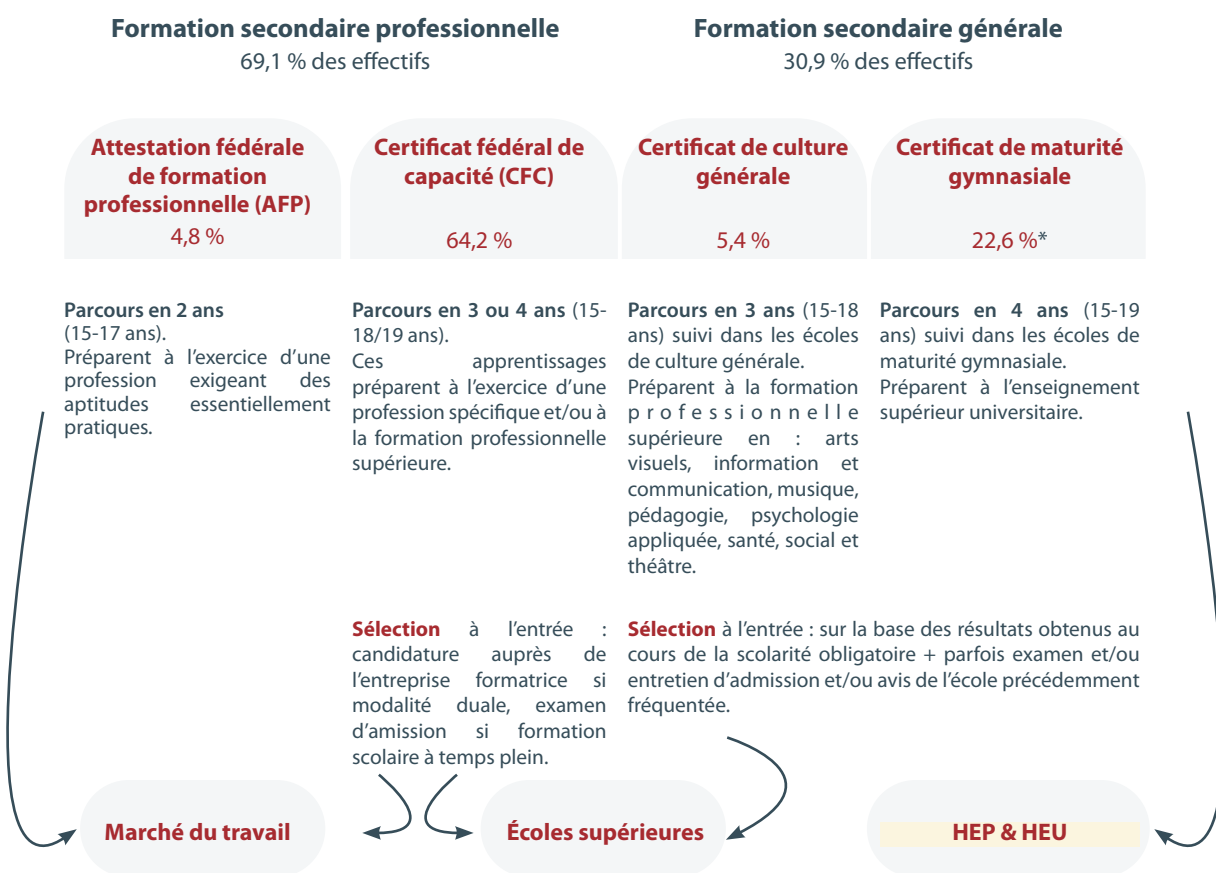
| HAUTES ÉCOLES  | L'enseignement supérieur universitaire   | L'enseignement supérieur universitaire professionnalisant   | La formation professionnelle supérieure (FPS)   |  |      |        |      |       |                   |  |                  |                  |
|--|--|---|---|--|------|--------|------|-------|-------------------|--|------------------|------------------|
|  | <p><b>Hautes écoles universitaires (HEU)</b></p> <p>Enseignement de type académique.<br/>Recherche fondamentale.</p> <p><b>44 institutions* en 2020-2021</b><br/>liste officielle : <a href="#">Swissuniversities</a></p> <p><b>La norme est l'appartenance au secteur public.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 écoles polytechniques fédérales (+ 4 établissements de recherche associés)</li> <li>• 10 universités cantonales</li> <li>• 2 instituts universitaires, dont un privé (enseignement à distance)</li> <li>• 4 institutions universitaires privées accréditées selon l'ancien droit (avant 2011).</li> </ul> <p><i>*Dont certaines sont juridiquement rattachées à d'autres</i></p> <p>Niveaux 6 à 8 de la CITE</p> <p>Diplôme de fin d'études standard : master, mais 16,6 % des étudiants en HEU inscrits en doctorat en 2019-20.</p> | <p><b>Hautes écoles spécialisées (HES), dont hautes écoles pédagogiques (HEP)</b></p> <p>Enseignement alliant théorie et pratique, orienté vers une profession définie.<br/>Activités de recherche et de développement appliqués.</p> <p><b>10 hautes écoles spécialisées, dont 1 privée</b></p> <p><b>17 hautes écoles pédagogiques (formation métiers de l'enseignement, pédagogie, orthophonie et psychomotricité)</b></p> <p>Niveaux 6 et 7 de la CITE</p> <p>Diplôme de fin d'études standard : <i>bachelor</i> = 3/4 des effectifs des HES en 2019-20</p> | <p><b>Écoles supérieures (ES)</b></p> <p>Formation technique et théorique complétée par de la formation pratique ou des stages intégrés à la formation (selon modalité choisie).</p> <p><b>391 institutions en 2019-2020</b><br/>source : <i>Office fédéral de la statistique</i></p> <p><b>Très nette prédominance du secteur privé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 190 IES privées non subventionnées (48,6 %)</li> <li>• 134 IES publiques (34,3 %)</li> <li>• 67 IES privées subventionnées (17,1 %).</li> </ul> <p>Les cours de préparation aux examens constituent un sous-secteur non réglementé de la FPS, qui n'est ainsi soumis à aucun contrôle étatique.</p> <p>Cursus de 2 ans minimum à temps plein (CITE 6 min.)</p> <p>Diplôme de l'école supérieure, reconnu au niveau fédéral.</p> <p>Permet de <b>poursuivre en 1er cycle dans une HES.</b></p> | <p><b>Examens fédéraux (env. 220) et fédéraux supérieurs (170)</b></p> <p>S'adressent à des personnes disposant déjà de solides compétences professionnelles et qui souhaitent se spécialiser (examens) ou attester d'une expertise et/ou de la capacité à gérer une entreprise (examens supérieurs).</p> <p>Les examens peuvent être préparés de manière autodidacte ou dans le cadre d'un cours (en cours d'emploi).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un examen fédéral conduit à un <b>brevet</b> fédéral.</li> <li>• Un examen fédéral supérieur conduit à un <b>diplôme</b> fédéral.</li> </ul> |      |        |      |       |                   |  |                  |                  |
| <p><b>Répartition des effectifs du supérieur en 2019-2020, sur un total de 319 642 étudiants** :</b><br/>source : Office fédéral de la statistique</p>   |  |   |   |  |      |        |      |       |                   |  |                  |                  |
| <table border="0"> <tr> <td style="text-align: center;">49 %</td> <td style="text-align: center;">31,7 %</td> <td style="text-align: center;">11 %</td> <td style="text-align: center;">7,1 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">156 669 étudiants</td> <td style="text-align: center;">79 821 étudiants en HES<br/>21 586 étudiants en HEP</td> <td style="text-align: center;">35 074 étudiants</td> <td style="text-align: center;">22 570 étudiants</td> </tr> </table> |  |   |   |  | 49 % | 31,7 % | 11 % | 7,1 % | 156 669 étudiants | 79 821 étudiants en HES<br>21 586 étudiants en HEP | 35 074 étudiants | 22 570 étudiants |
| 49 %   | 31,7 %   | 11 %  | 7,1 %   |  |      |        |      |       |                   |  |                  |                  |
| 156 669 étudiants  | 79 821 étudiants en HES<br>21 586 étudiants en HEP   | 35 074 étudiants  | 22 570 étudiants  |  |      |        |      |       |                   |  |                  |                  |
| <p>+ Formation non-réglémentée : 1,2 % (3 922 étudiants)</p>   |  |   |   |  |      |        |      |       |                   |  |                  |                  |
| <p>**Les effectifs des 5 institutions universitaires privées ne sont pas recensés par les autorités suisses. Ordre de grandeur PAXTER : environ 3 000 étudiants. À l'inverse, les effectifs de la formation continue de chaque IES sont intégrés, ce qui peut fausser légèrement les comparaisons internationales.</p>   |  |   |   |  |      |        |      |       |                   |  |                  |                  |

# Sélection des étudiants : des parcours du secondaire fléchés, des passerelles à tous les niveaux

La **sélection à l'entrée du supérieur n'existe pas** en Suisse : le principe directeur du système est que toute personne ayant les qualifications requises peut ainsi suivre la formation supérieure qu'elle désire, dans le type d'institution de son choix – cette liberté pouvant toutefois, dans la branche professionnelle, se trouver limitée par l'offre de places disponibles. Les exceptions sont très peu nombreuses : restrictions pouvant être posées à l'entrée des filières artistiques et des sciences du sport et de la motricité ; éventuel *numerus clausus* fixé pour les filières médicales (selon l'état de la demande) ; et enfin, les écoles supérieures exigent parfois des candidats, en plus d'un certificat secondaire supérieur, une expérience professionnelle de plusieurs années ou le passage d'un examen d'aptitude.

Une **sélection s'opère en amont, par le fléchage des parcours du second cycle de l'enseignement secondaire.**

Le **2nd cycle de l'enseignement secondaire** (« degré secondaire II ») se divise entre formation générale et formation professionnelle. **Quatre parcours** sont proposés, auxquels sont associées des qualifications précises qui **mènent à des débouchés bien identifiés** (synthétiquement présentés ci-après) :



**N.B. : Aucun parcours secondaire ne prépare directement à l'entrée en HES.**

\*Les effectifs totaux (315 588) correspondent aux inscrits dans les 4 parcours secondaires de base, ici présentés, ainsi que les élèves de la formation professionnelle initiale non réglementée par la LFP (222) et les effectifs des formations secondaires générales étrangères (8 429) et autres formations générales (698), pour l'année 2019-2020.

source : Office fédéral de la statistique suisse

## HEP & HEU

Le maintien sur le long terme d'un accès sans examen à l'université pour les titulaires d'une maturité gymnasiale fait partie des objectifs communs de la Confédération et des cantons. À cette fin, la CDIP (Conférence suisse des directrices et directeurs de l'instruction publique) et la Swissuniversities ont signé en 2019 une déclaration d'engagement portant sur l'optimisation de la transition du gymnase vers les hautes écoles. Des mesures ont aussi été prises pour assurer un niveau suffisant des élèves (compétences disciplinaires de base intégrées au plan d'études cadre).

Ces débouchés « naturels » de la formation secondaire sont assortis d'un **système de passerelles à tous les niveaux** qui permettent, par un cheminement en escaliers, de toujours rejoindre le niveau de qualification supérieur :

### Certificat fédéral de capacité ou certificat de culture générale --> HES

Il est possible de compléter la formation de base par **de la formation générale en passant un certificat de maturité**.

Diplôme  
secondaire  
ouvrant vers  
le supérieur  
professionnel

**Certificat fédérale de capacité**  
= maturité professionnelle (en cours de formation, ou +1 an à temps plein après obtention du diplôme secondaire ou préparation autodidacte)

**Certificat de culture générale**  
= maturité spécialisée (+1 an à temps plein après obtention du diplôme secondaire).



### Certificat de maturité pro/spé



Les certificats de maturité **donnent accès aux HES**, dans le domaine professionnel de la formation suivie.

HES

Si le domaine visé n'est pas en cohérence avec la formation suivie, l'admission est conditionnée à la preuve d'une expérience professionnelle d'un an au moins dans une profession apparentée au domaine d'études visé.

### Certificat de maturité --> HEP ou HEU

Les titulaires d'un **certificat de maturité** peuvent accéder aux hautes écoles pédagogiques et universitaires, à condition de réussir un examen complémentaire Passerelle (ou un autre examen complémentaire dans le cas maturité spécialisée --> HEP).

Certificat de  
maturité

**L'examen est fédéral.** Il est le même pour tous les candidats, quelle que soit leur filière d'origine. Il peut être préparé de manière autodidacte ou en suivant un cours Passerelle d'un an (établissement public ou privé). Il évalue le niveau de culture générale.



### Examen Passerelle



L'examen Passerelle donne accès aux formations des HEP qui sont en cohérence avec le parcours de formation secondaire suivi.

Il donne accès à toutes les filières des HEU, **aux mêmes conditions que la maturité gymnasiale**.

HEP  
HEU

Pour les universités étrangères, l'admission dépend de la reconnaissance ou non de cet examen fédéral par chacune de ces institutions.

### Certificat de maturité gymnasiale --> HES ou écoles supérieures

Il ne s'agit pas d'une passerelle à proprement parler, mais des conditions d'expérience professionnelle dans le champ d'études visé sont posées par certaines HES ou ES aux candidats (un an au minimum en général).

#### Ordres de grandeur, calculés sur la seule promotion 2020 (stock) :

- Ratio étudiants ayant obtenu une maturité spécialisée / étudiants ayant obtenu un certificat de culture générale : environ les 2/3 (67 % en 2020).
- Ratio étudiants ayant obtenu une maturité professionnelle / étudiants ayant obtenu un CFC : entre 1/5 et 1/4 (22,8 % en 2020).
- Ratio étudiants ayant réussi l'examen Passerelle / étudiants ayant obtenu une maturité professionnelle ou spécialisée : environ 7 % (7,3 % en 2020).

## Focus sur la formation secondaire professionnelle : une spécificité suisse. Un modèle ?

Le dispositif de formation professionnelle suisse comprend trois volets : la formation initiale, la formation supérieure et la formation continue. Il se distingue par trois caractéristiques :

**Très large place faite à la pratique** dès le secondaire.

**Richesse de la palette de cursus supérieurs** hors cadre des hautes écoles.

**Haut degré de perméabilité** (passage à un niveau plus exigeant, accession à une haute école, changement de profession).

Dans le **second cycle du secondaire (15-18/19 ans)**, la **filière professionnelle** attire **près de 70 % des élèves** (69,1 % en 2019-2020, si l'on ne considère que les effectifs des 4 parcours « de base »). Moyenne OCDE 2018 : 42 %.

Les diplômés de la **filière professionnelle** représentent **les ¾ des diplômés du secondaire** (74,1 % en 2020, si l'on ne considère que les effectifs des 4 parcours « de base »). **Les élèves de la filière professionnelle réussissent mieux que ceux de la filière générale**, avec des taux respectifs (part des élèves achevant leur formation sans excéder sa durée théorique) de 75 % et 72 % (chiffres OCDE). Une exception parmi les pays de l'OCDE.

Dans la **filière professionnelle secondaire**, les **cursus longs**, dits d'apprentissage, concentrent **plus de 90 % des élèves** (92,9 % en 2019-2020, si l'on ne considère que les effectifs des parcours professionnels « de base » : AFP et CFC).

Parmi les **élèves en apprentissage**, **plus de 90 %** sont inscrits en « modalité duale » ou alternance : la formation pratique reçue dans l'entreprise formatrice est complétée par un ou deux jours de formation théorique en école professionnelle et des cours interentreprises. Moyenne OCDE 2018 : 34 %.

Le **taux d'emploi des 25-34 ans** dont le **niveau de qualification maximal** est le **second cycle de l'enseignement secondaire** n'est **inférieur que de 4 points à celui des diplômés du supérieur** (respectivement, 86,1 % et 90,1 % en 2019 selon l'OCDE). Moyenne OCDE : écart de 6,4 points, en faveur des diplômés du supérieur.

*sources : sauf mention contraire, données de l'Office fédéral de la statistique suisse retravaillées. Pour les données OCDE : Education at a Glance, 2020, ou base de données OCDE*

## Un accès tardif et efficace à l'enseignement supérieur

### Âge moyen d'entrée dans le supérieur niveau CITE 6

**FRANCE** : 21 ans

**OCDE** : 22 ans

**SUISSE\*** : 25 ans

\*Âge théorique : 18 ou 19 ans, selon le parcours secondaire.

*OCDE, base de données, année 2018*

### Taux d'accès des jeunes à l'ES\*\*

**EUROPE\*\*\*** : 67,6 %

Valeur médiane des taux d'accès du groupe OCDE\*\*\*\* : 67,1 %

**FRANCE** : 63,6 %

**SUISSE : 52,3 %**

\*\*Le taux d'accès PAXTER correspond au rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre de jeunes âgés de 18 à 22 ans (réputés en âge d'étudier selon les standards internationaux).

\*\*\*19 pays inclus dans l'étude PAXTER.

\*\*\*\*27 pays couverts par l'étude PAXTER, sur 37 membres

*PAXTER, année 2017*

### Niveau de qualification maximal chez les 25-64 ans

**Supérieur :**

**SUISSE : 44,4 %**

**OCDE** : 38 %

**FRANCE** : 37,9 %

**Second cycle du secondaire (ou post-secondaire non-sup.) :**

**SUISSE** : 41 %

**FRANCE** : 42,5 %

**OCDE** : 41 %

**Inférieur au second cycle supérieur :**

**SUISSE** : 6,3 %

**FRANCE** : 19,6 %

**OCDE** : 21,4 %

*OCDE, base de données, année 2019*

## L'efficacité du système éducatif se reflète sur l'employabilité des diplômés et du secondaire et du supérieur :

| source : données OCDE, pour l'année 2021 | Taux d'emploi général | Taux d'emploi des diplômés du secondaire | Taux d'emploi des diplômés du supérieur | Taux d'emploi des jeunes (25-34 ans) | Taux d'emploi des jeunes diplômés du secondaire (25-34 ans) | Taux d'emploi des jeunes diplômés du supérieur (25-34 ans) |
|--|-----------------------|--|---|--------------------------------------|---|--|
| <b>SUISSE</b>                            | <b>83 %</b>           | <b>81,5 %</b>                            | <b>89 %</b>                             | <b>86,9 %</b>                        | <b>86,5 %</b>   | <b>90,5 %</b>  |
| OCDE                                     | 76,7 %                | 75,3 %                                   | 85,4 %                                  | 78,5 %                               | 76,6 %  | 84,6 %   |
| FRANCE                                   | 75,3 %                | 74,3 %                                   | 86,3 %                                  | 79,1 %                               | 77 %  | 87,2 %   |

### Formation initiale ou formation continue ? Une frontière délicate à tracer

La Suisse se singularisant par la place très importante faite à l'expérience professionnelle dans les cursus et dans les parcours individuels de formation, il est **habituel que des personnes travaillent plusieurs années à la sortie du second cycle de l'enseignement secondaire avant d'entamer une formation supérieure** – ce que révèle l'âge moyen d'entrée dans le supérieur, particulièrement élevé. L'expérience fait même parfois partie des critères d'admission des cursus professionnels ou professionnalisants, ou de présentation aux examens professionnels. C'est pourquoi les repères d'autres pays sont peu opératoires en Suisse, où il semble assez légitime, au vu de cette spécificité nationale, de comptabiliser tous ces inscrits issus du monde du travail et/ou en cours d'emploi comme des étudiants à part entière.

## Principaux textes organisateurs de l'enseignement supérieur et organes de gouvernance

### Hautes écoles

Depuis 2006, la Confédération et les cantons ont l'obligation constitutionnelle de veiller ensemble à la coordination et à la garantie de l'assurance de la qualité dans l'espace suisse des hautes écoles. C'est pourquoi la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles ou **LEHE** (2011) et l'accord intercantonal suisse sur le domaine suisse des hautes écoles ou **concordat sur les hautes écoles** (2013) ont été adoptés. Entrés en vigueur en 2015, ces deux textes ont permis la création d'un certain nombre d'organes communs, parmi lesquels : la **Conférence suisse des hautes écoles** (CSHE), l'organe politique supérieur des hautes écoles qui veille à la coordination nationale des activités de la Confédération et des cantons, et le **Conseil suisse d'accréditation**, qui délivre les accréditations institutionnelles et de cursus aux établissements qui en font la demande.

L'ensemble des hautes écoles s'est regroupé en 2012 pour fonder l'association **Swissuniversities**, ou Conférence des recteurs des hautes écoles suisses.

### Écoles supérieures

La formation professionnelle supérieure est principalement réglementée par la **loi fédérale sur la formation professionnelle** ou **LFP** de 2002.

Deux associations représentent chacun des deux sous-secteurs de la formation professionnelle supérieure :

- **la Conférence suisse des écoles supérieures ;**
- **la Conférence des examens professionnels et professionnels supérieurs** (*dualstark*).